

1 Diagnostic

Préalablement à toute démarche, il est recommandé d'établir un diagnostic afin de faire le point sur votre situation actuelle : quelles sont vos consommations ? comment les diminuer ? dans quel ordre agir ? quel est le retour sur investissement escompté ? En effet, investir demande un effort financier et il est préférable de réaliser les étapes dans un ordre précis et réfléchi pour que cet effort soit rentable.

DISPOSITIF	BÉNÉFICIAIRES ED7D31	MATIÈRE SOUTENUE	MONTANT DE L'AIDE	COMMENT Y ACCÉDER ?
PRÉ-CHECK ÉNERGÉTIQUE	Entreprises (hors accord de branche), indépendants, associations, institutions	Énergie dans l'entreprise (bâtiment, process) : conseils, analyses, vulgarisation, primes, ...	Dispositif gratuit	E-mail ou appel vers les facilitateurs
DIAGNOSTIC BAS CARBONE / ÉCONOMIE CIRCULAIRE	Entreprises, indépendants, asbl à finalité économique (secteurs éligibles à vérifier)	Énergie, économie circulaire, gaz fluorés, modèle économique	Dispositif gratuit	E-mail ou appel vers Idelux
CHÈQUES ENTREPRISES POUR AUDIT ÉNERGÉTIQUE	PME et TPE	Audit partiel ou global, étude de pré faisabilité <u>via un auditeur labellisé</u>	75 % du coût (plafonné)	via www.cheques-entreprises.be

¹ Les tableaux présentés dans ce document ne concernent pas les entreprises en accord de branche.

2

Primes, subsides et exonérations

Vous souhaitez entamer des travaux pour réduire vos consommations énergétiques ? Vous avez peut-être droit à des aides financières.

DISPOSITIF	BÉNÉFICIAIRES	MATIÈRE SOUTENUE	MONTANT DE L'AIDE	COMMENT Y ACCÉDER ?
PRIME A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DE L'UTILISATION DURABLE DE L'ENERGIE ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Entreprise : personne physique ou personne morale	Protection de l'environnement, réduction des consommations d'énergie, énergie renouvelable, cogénération	Prime : 20 à 50 % des investissements admis Exonération de précompte immobilier : 3 à 5 ans	Via le guichet wallon en ligne « Mon Espace »
SOLTHERM	Personnes morales (sauf celles éligibles au programme UREBA)	Installation d'un chauffe-eau solaire	De 500,00 € à 2.500,00 € (+bonus suivant la taille et montant plafonné)	Formulaire à remplir en ligne ou sur papier – via SPW Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie
UREBA	<ul style="list-style-type: none"> Personnes de droit public (communes, provinces, CPAS, zones de police) Organismes non commerciaux : écoles, hôpitaux, piscines, autres organismes poursuivant un but philanthropique, scientifique, technique OU pédagogique ET dans le domaine de l'énergie, de la protection de l'environnement OU de la lutte contre l'exclusion sociale 	Amélioration de la performance énergétique des bâtiments	30 à 35 % des coûts éligibles	Formulaire à compléter - via SPW Energie



GAL Pays de l'Ourthe ASBL

Siège social : Bardonwez 2, 6987 Rendeux (Belgique) • Tél. : +32 (0)84/37.86.41 • E-mail : info@paysourthe.be •

Web : www.paysourthe.be • TVA BE0476.741.538 – RPM Liège (division Marche-en-Famenne) • Banque : BE22 0682 5095 0747

DISPOSITIF	BÉNÉFICIAIRES	MATIÈRE SOUTENUE	MONTANT DE L'AIDE	COMMENT Y ACCÉDER ?
AMURE	PME Commerce et Restauration	Isolation, ventilation, chambres froides, éclairage LED	40 à 50 % des coûts éligibles (surcoûts engendrés pour aller au-delà de normes ou seuils fixés)	Via le guichet wallon en ligne « Mon Espace »
PRIME À L'INVESTISSEMENT POUR ÉQUIPEMENT DE CAMIONS	Personnes physiques et personnes morales	Investissements pour réduire la consommation énergétique ou les émissions sonores de camions	Jusqu'à 5.000,00 € par véhicule et 15.000,00 € par entreprise	Formulaire et tableau à compléter – via Direction des programmes d'investissements du SPW
EXONÉRATION FISCALE POUR INVESTISSEMENTS ÉCONOMISEURS D'ÉNERGIE	Entreprises, indépendants, professions libérales	Diminution des pertes d'énergie, récupération de chaleur, amélioration process production, énergie renouvelable, ...	Déduction fiscale de 13,5 à 25 % des investissements, s'ils sont éligibles	Via le guichet wallon en ligne « Mon Espace »



GAL Pays de l'Ourthe ASBL

Siège social : Bardonwez 2, 6987 Rendeux (Belgique) • Tél. : +32 (0)84/37.86.41 • E-mail : info@paysourthe.be •

Web : www.paysourthe.be • TVA BE0476.741.538 – RPM Liège (division Marche-en-Famenne) • Banque : BE22 0682 5095 0747

30 novembre 2022

3

Financement

DISPOSITIF	BÉNÉFICIAIRES	MATIÈRE SOUTENUE	MONTANT DE L'AIDE	COMMENT Y ACCÉDER ?
EASY'GREEN	PME, indépendants et associations ayant une activité économique	Amélioration de l'efficacité énergétique, production d'énergie renouvelable, gaz fluorés, économie circulaire, éco-innovation	Prêt à des conditions avantageuses	info@sowalfin.be ou 04/237.07.70
PRÊT SUBORDONNÉ IDELUX À TAUX 0% (ENTRE LE 01/12/2022 ET LE 30/03/2023)	<ul style="list-style-type: none"> Indépendants hors secteurs banques et assurances Sociétés commerciales respectant ces critères : <ul style="list-style-type: none"> être considérée comme TPE (selon la dernière clôture comptable : max 10 ETP ; chiffre d'affaires < 2.000.000,00 € ; total bilan < 2.000.000,00 €) ne pas faire partie des secteurs banques, assurances ou professions libérales être considérée comme saine avant la crise (selon la dernière clôture comptable : fonds propres ≥ capital libéré ; résultat net > 0 ; cash flow > dettes à plus d'un an échéant dans l'année) 	<ul style="list-style-type: none"> Travaux d'isolation ou d'augmentation de la performance énergétique des bâtiments destinés à l'activité économique Acquisition et/ou pose d'un dispositif productif d'énergie renouvelable (panneaux photovoltaïques, éolienne, ...) destiné à l'activité économique Achat de matériel de remplacement permettant une amélioration de la performance énergétique de ce matériel remplacé (meilleure classe énergétique) et qui est destiné à l'activité économique. 	Taux 0%. Le montant prêté représente maximum 70 % du montant d'acquisition/des travaux et est plafonné à 15.000,00 €.	Contactez Idelux via Gaëtan Detroz : gaetan.detroz@idelux.be

Rem : ces tableaux ne se veulent pas exhaustifs. Pour plus d'informations quant aux aides disponibles, l'entrepreneur peut contacter le 1890 (guichet wallon destiné aux entrepreneurs), par téléphone au 1890 ou via www.1890.be.



GAL Pays de l'Ourthe ASBL

Siège social : Bardonwez 2, 6987 Rendeux (Belgique) • Tél. : +32 (0)84/37.86.41 • E-mail : info@paysourthe.be •

Web : www.paysourthe.be • TVA BE0476.741.538 – RPM Liège (division Marche-en-Famenne) • Banque : BE22 0682 5095 0747

30 novembre 2022

Carnet d'adresses

Facilitateurs Énergie – Contact général

 0800/97.333
 energie@facilitateur.info
 <https://energie.wallonie.be>

Référent bas carbone/économie circulaire - Luxembourg : Marie-Laurence Dupont (IDELUX)

 0492/15.09.30
 marie-laurence.dupont@idelux.be
 <https://www.sowalfin.be/eco-transition/referent-bas-carbone>

1890 – Guichet régional unique d'information et d'orientation à destination des entrepreneurs wallons

 1890
 <https://www.1890.be>

Soltherm

 081/48.63.86
 thomas.lorent@spw.wallonie.be
 <https://www.energie.wallonie.be>

UREBA

 081/48.63.90
 ureba@spw.wallonie.be
 <https://www.energie.wallonie.be>

AMURE

 081/48.63.11
 amure.energie@spw.wallonie.be
 <https://www.energie.wallonie.be>

Prime à l'investissement pour l'équipement de camion(s) – Direction des programmes d'investissement

 081/33.37.60
 dpi@spw.wallonie.be
 <https://economie.wallonie.be/>

Exonération fiscale pour travaux économiseurs d'énergie

 081/48.64.31
 ornella.dupont@spw.wallonie.be
 <https://www.energie.wallonie.be>



GAL Pays de l'Ourthe ASBL

Siège social : Bardonwez 2, 6987 Rendeux (Belgique) • Tél. : +32 (0)84/37.86.41 • E-mail : info@paysourthe.be •

Web : www.paysourthe.be • TVA BE0476.741.538 – RPM Liège (division Marche-en-Famenne) • Banque : BE22 0682 5095 0747

30 novembre 2022

Pôle SOWALFIN Eco-Transition - Véronique Léonard, Responsable

 04/220.51.96
 vleonard@sowalfin.be
 <https://www.sowalfin.be/eco-transition/>

Maison des Associations by MCH - Stéphane Coudyzer

 0499/28.82.80
 info@mda-ajc.be
 <https://www.mch-economie.be/fr/pages/26-aides-aux-associations/>



GAL Pays de l'Ourthe ASBL

Siège social : Bardonwez 2, 6987 Rendeux (Belgique) • Tél. : +32 (0)84/37.86.41 • E-mail : info@paysourthe.be •
Web : www.paysourthe.be • TVA BE0476.741.538 – RPM Liège (division Marche-en-Famenne) • Banque : BE22 0682 5095 0747